

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_096

Séance du jeudi 12 septembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 05/09/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

**Secrétaire de séance: Daniel
MOLINES**

Présents : Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés:

Absents: Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

**Objet: DECLASSEMENT TERRAIN BÂTI A LA BROUSSE EN VUE DE SA CESSION -
DE_2019_096**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2019_080

Monsieur le maire délégué de Fraissinet de Lozère présente au conseil municipal la proposition de monsieur Laurent Plagnes qui souhaite faire l'acquisition d'un "cabestou" situé à la Brousse entre deux bâtiments et dont il faut usage depuis déjà plusieurs années.

Cet achat s'intégrerait dans une opération immobilière plus globale concernant l'achat de la maison attenante par monsieur Plagnes.

Or, dans les faits, si cette portion de construction est existante et intégrée à la maison en question (H64) depuis plusieurs dizaines d'années, elle n'a jamais fait l'objet d'un déclassement du domaine public. Dès lors, préalablement à la vente au profit de Monsieur Laurent Plagnes, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de constater la désaffectation de la parcelle située entre les parcelles H 64 et H66, en rose sur le plan ci-joint, en tant qu'elle n'est pas utilisée pour un service public, ni aucun autre service et qu'elle n'est pas ouverte au public ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal en vue de sa vente au profit de monsieur Laurent PLAGNES.
- Un document d'arpentage préalable à la numérotation cadastrale de ce bout de parcelle sera réalisé.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Monde
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2019 048-200057594-20190912-DE_2019_096-DE



Département :
LOZERE

Commune
PONT DE MONTVERT-SUD MONT
LOZE

Section : H
Feuille : 066 H 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/10/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MENDE
Cité Administrative 9, Rue des Carmes
48008
48008 MENDE-Cédex.
tél. 04.66.65.77.91 -fax
cdfip.mende@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

